



## Les services périscolaires de la commune

Les accueils sont ouverts aux enfants scolarisés au groupe scolaire Vendémiaire. Ils sont déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et suivent les objectifs **d'un projet pédagogique et éducatif** (consultable sur le portail famille périscolaire eticket)

L'accueil de loisirs périscolaire est encadré par du personnel communal ou des professionnels rémunérés par la commune, dans les différents locaux de la commune : école, restaurant scolaire, centre socio culturel, bibliothèque

### Qui joindre ?

- **Référents périscolaires**

**Ludovic REUCHSEL-Directeur**

l.reuchsel@stjeandemoirans.fr / 04 76 35 12 84

**Marion DALLES-Coordinatrice adjointe / service facturation**

m.dalles@stjeandemoirans.fr / 04 76 35 12 86

**Portable périscolaire:**

06 74 11 22 76 (de 9h à 18h30 lundi-mardi-jeudi-vendredi)

### Les accueils périscolaires

- **7h30 - 8h20** (avec une fermeture du portail à 8h10)
- **11h30 - 12h30** et **12 h30 - 13h20** (pour les parents qui travaillent mais qui souhaitent partager le repas avec leurs enfants)
- **16h30 - 18h30** (sauf le vendredi 18h)

### Le portail famille :

Toute la gestion administrative périscolaire est gérée via le site eticket

**Sur pc :** <https://eticket-app.qiis.fr>

**Sur smartphone :** application mobile à télécharger sur votre Play store ou Apple store  
Lors de votre première inscription, le service périscolaire vous enverra par mail vos identifiants et votre mot de passe temporaire pour accéder au service eticket.

### La restauration scolaire

**11h30 à 13h20**

Ce qui permet aux enfants un temps de repas et un temps d'activité libre encadré. Un type de menu devra être choisi lors de la 1<sup>ère</sup> inscription périscolaire parmi deux proposés par le prestataire : **le menu standard** ou **le menu alternatif** (sans viandes)

## L'organisation des services cantine

De 12h à 13h

Grande salle 1: 3 classes de maternelles

1er service: 11h30-12h15

Grande salle : 4 classes

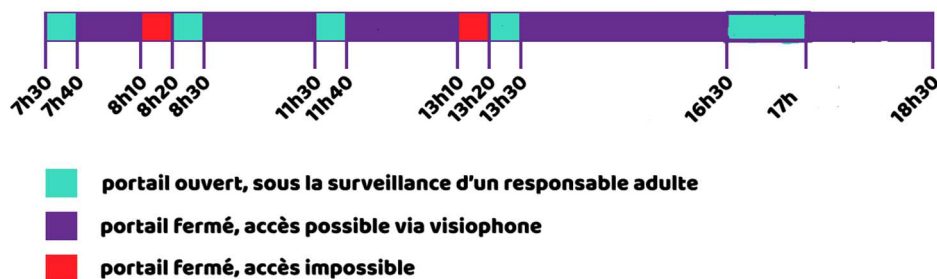
Salle Annexe : 2 classes

2ème service: 12h15-13h

Grande salle 2 : 2 classes

Salle Annexe: 2 classes

## Les horaires d'ouvertures



## L'organisation des temps périscolaires à partir de 16h30

4 créneaux de garderie de 30 minutes sont proposés

(tarification à la demi-heure selon Quotient Familial CAF)

**Maternelle** 16h30 - 17h00 : Goûter dans les classes puis récréation  
17h00 - 17h30 : Activités libres encadrées  
17h30-18h : Activités libres encadrées

**Elémentaire** 16h30 - 17h00 : Récréation /Goûter dans la cour (préau en cas de pluie)  
17h00 - 17h30 : Activités libres encadrées ou étude dirigée  
17h30-18h : Activités libres encadrées

**Maternelle** 18h - 18h30 : (sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisant)  
**Elémentaire** Garderie commune

## La facturation

La facturation est lancée chaque début de mois. Les factures sont consultables, téléchargeables et imprimables sur le site internet eticket.

Le paiement est à effectuer :

-soit en ligne via le portail eticket

-soit par chèque à l'ordre de « Régie du restaurant scolaire » à l'accueil de la mairie.

**Un délai de 15 jours est accordé pour le règlement. Passé celui-ci, la facture sera transmise à la trésorerie de Moirans. Elle ne sera plus payable en mairie ou en ligne.**

Le non-règlement de votre facture peut entraîner une exclusion temporaire des services voir définitive pour des non-paiements répétés.

**Les parents ou tuteurs gèrent eux-mêmes les inscriptions ou désinscriptions de cantine et garderie via le portail eticket.**

## Les délais d'inscription et désinscription à la cantine et aux garderies

Jour	Dernier délai réservation ou désinscription cantine 48h avant 9h jours ouvrés	Dernier délai réservation ou désinscription garderie 24h jours ouvrés
Lundi	Vendredi 9h	Vendredi 9h
Mardi	Vendredi 9h	Lundi 9h
Jeudi	Mardi 9h	Mardi 9h
Vendredi	Mercredi 9h	Jeudi 9h

Concernant les **garderies périscolaires**, une **majoration d'un ticket** supplémentaire sera appliquée pour toute demande d'inscription hors délai. **L'inscription sera accordée qu'en fonction des places disponibles.** De même, les enfants non récupérés sur leur créneau seront automatiquement inscrits sur le créneau suivant avec la **même majoration d'un ticket** (2 tickets facturés).

## Informations

**Vous trouverez les renseignements suivants dans votre portail famille eticket dans l'onglet "document"**

-Le projet éducatif et pédagogique de l'accueil de loisirs périscolaire

-Le règlement périscolaire et les tarifs garderies

-Le règlement de la cantine et les tarifs cantine

-Les menus des semaines à venir

-Utilisez l'onglet "semaine type" pour des inscriptions régulières

**-Ne pas inscrire son enfant sur les créneaux garderies 11h30-12h30 ou 12h30-13h20 s'il mange à la cantine**